CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Travaux forestiers

centre d'information et d'orientation
Montpellier Centre

L'appellation d'ouvrier forestier recouvre deux professions complémentaires et indispensables à l'entretien de la forêt : ouvrier sylviculteur et bûcheron.
Le métier s'adresse aux jeunes qui, proches de la nature, aiment les travaux manuels. Car il faut être habile de ses mains pour planter, élaguer ou couper un arbre et pour manier débroussailleuse et tronçonneuse sans causer de dommages.
Santé et endurance physique sont exigées, car l'ouvrier forestier travaille tous les jours en plein air et par tout temps ! Les outils peuvent être très lourds, ce qui nécessite une bonne robustesse physique.
L'ouvrier forestier doit être capable de travailler de manière autonome. Le respect des consignes de sécurité, particulièrement, est essentiel pour l'utilisation des outils dangereux !

Résumé des principaux métiers

Ouvrier sylviculteur

Il réalise les différentes opérations préalables à la plantation des essences forestières. Il assure la plantation ainsi que l'entretien des parcelles (dépressage, débroussaillement, élagage, balivage ...). Il peut être amené à réaliser l'abattage des arbres. Il peut participer à des actions d'entretien et de préservation des milieux naturels, des abords d'infrastructures, les chemins forestiers et les aménagements touristiques mais aussi à l'aménagement de structure d'accueil du public.

Bûcheron

Il est spécialisé dans les opérations d'abattage et de façonnage des arbres. Il coupe les arbres à la tronçonneuse, essentiellement pour la vente de bois. Il classe les arbres abattus en fonction de leur future utilisation : bois d'œuvre (pour les meubles par exemple), de chauffage ou d'industrie. Il répond à des impératifs de production (délais, volume de bois coupé ...) en appliquant les règles de sécurité et dans le respect de l'environnement. Il peut être amené à travailler en interactivité avec les engins forestiers présents sur le chantier.

Débouchés

Dans les entreprises, différentes appellations de métiers ont pu être recensées : ouvrier forestier, ouvrier polyvalent forestier, ouvrier polyvalent sylviculteur, bûcheron, homme de pied. Ces salariés assurent des activités liées aux travaux sylvicoles et/ou de bûcheronnage.

– Bûcheronnage et élagage
- Ouvrier / Ouvrière d'exploitation forestière
- Bûcheron / Bûcheronne

– Sylviculture
- Ouvrier forestier / Ouvrière forestière
- Ouvrier sylviculteur / Ouvrière sylvicultrice
- Ouvrier sylvicole / Ouvrière sylvicole
- Manœuvre forestier / forestière

La rémunération est généralement constituée d'une partie fixe et éventuellement d'une partie variable fonction du rendement (cubage réalisé).

Accès à la Formation

Après une classe de 3ème

Programme

Matières	1ère année	2e année
Français	1h45	1h45
Langue vivante	1h	1h
Histoire-Géographie	1h	1h
Informatique	1h	1h
Education socioculturelle	0h30	0h30
Education physique	2h	2h
Mathématiques	1h45	1h45
Biologie-Ecologie	0h30	0h30
Physique-Chimie	0h30	0h30
Sciences économique, sociales et de gestion	1h30	1h30
Sciences et techniques des équipements	2h	2h00
Aménagements Gestion forestière	7h30	7h30
Sciences et techniques professionnelles	2h	2h

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Enseignements professionnels

La formation professionnelle :

- **Entreprise et vie professionnelle** : entreprise, filière bois, organisation du travail, droit du travail
- **Bases scientifiques des techniques professionnelles** : monde vivant, l'arbre, le biotope, la forêt, immunité, sciences physiques
- **Conduite et réalisation des travaux de sylviculture**
- **Techniques et pratiques professionnelles** : topographie, organisation de chantiers, botanique, sylviculture, mécanique, sécurité, travaux pratiques
- **Adaptation professionnelle**

Examen

Epreuve E1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique, coeff.1
- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante, coeff. 1

Epreuve E2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle, coeff.1
- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel, coeff. 1

Epreuve E3 : Interagir avec son environnement social

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication, coeff.1
- S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif, coeff. 1

Epreuve E4 : Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture

- Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers, coeff.4
- Réaliser des travaux de renouvellement des peuplements forestiers, coeff. 1

Epreuve E5: Réaliser en sécurité des travaux de bûcheronnage manuel

- Réaliser des opérations d'abattage, coeff.3
- Réaliser des opérations de façonnage, coeff. 2

Epreuve E6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements et installation

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements, coeff.1
- Réaliser des travaux de réparations simples, coeff. 1

Epreuve E7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux, coeff.2

Epreuve facultative (points >10, coeff. 2) : une épreuve au choix parmi : Langue vivante 2 ou régionale, Pratiques physiques et sportives, Pratiques sociales et culturelles.

Statistiques

En 2013, dans l'académie de Montpellier : 8 candidats inscrits, 8 présentés, 7 admis (soit 87.50% de réussite).

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 6 candidats inscrits, 6 présentés, 5 admis (soit 83.33% de réussite).

Stage

La formation en milieu professionnel comprend, un stage individuel obligatoire de 12 semaines dont 11 sont prises sur la scolarité dans une entreprise du secteur professionnel. Parmi les 12 semaines de formation en milieu professionnel, au moins 6 semaines doivent être effectuées dans une entreprise du secteur professionnel qui met en œuvre des travaux de bûcheronnage manuel et des travaux d'amélioration des milieux forestiers et de renouvellement des peuplements forestiers.

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro Agroéquipement
- Bac pro Forêt
- BP Responsable de chantiers forestiers

Pour connaitre les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

Ou se Former en Languedoc Roussillon

48 Javols
CFA des MFR A

A *Formation en apprentissage*

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e»
- Dossier « Le dico des métiers »
- • Après un CAP ou un BEP
- www.onf.fr

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.